

# **PLAN BOCAGE**

## **Projet de plantation de haies à Boz**

### **INTRODUCTION**

La Commune de Boz est propriétaire de plantations de peupliers, douglas et chênes américains. Après la coupe de plusieurs parcelles, elle souhaite replanter des arbres dans un but économique mais en intégrant des objectifs de biodiversité et de sensibilisation à l'environnement. Elle est soutenue dans cette démarche par plusieurs habitants et acteurs locaux intéressés.

La plantation de haies aidée financièrement par le Syndicat mixte Bresse Val de Saône Revermont offre la possibilité de commencer rapidement et concrètement ce projet en créant 650 m de haies sur deux parcelles.

La première parcelle située à l'entrée du village en face du cimetière et à proximité de l'école, permettra une facilité d'accès et une grande visibilité pour devenir un support pédagogique et un lieu de sensibilisation.

La deuxième parcelle borde les habitats protégés de la lande tourbeuse des Oignons. La plantation va contribuer à la préservation de ce site classé Natura 2000 et au développement de la biodiversité.

L'ambition de cette plantation est de n'être qu'une étape et de susciter des vocations de planteurs d'arbres.

## **PRESENTATION DU CONTEXTE**

### **La Commune de Boz**

Boz est une petite commune rurale située sur la bordure Est de la Bresse et la plaine de la Saône à 4 km au Sud de Pont-de-Vaux. Elle fait partie du Canton et de la Communauté de communes de Pont-de-Vaux. Le territoire s'étend sur 761 hectares, avec presque un tiers de la surface inondable par la Saône. Le sol est principalement sablo-limoneux sur une couche d'argile plus ou moins profonde. L'altitude varie de 168 m à 206 m.

Les 490 habitants (2009) sont essentiellement regroupés dans le village situé en limite de la zone inondable, le hameau du Porcelet ne compte que 3 habitations. Il y a également quelques exploitations agricoles dispersées et une petite zone artisanale le long de la route départementale. Une école accueille deux classes de CM1 et CM2 du regroupement pédagogique de Boz-Ozan-Reyssouze.

Deux zones sont classées Natura 2000, les prairies inondables font partie du grand ensemble «prairie inondable et forêt alluviale du val de Saône» et la lande tourbeuse des Oignons est entièrement située sur une propriété de la commune.

### **Les arbres dans la commune**

Les arbres sont encore largement présents sur le territoire de la commune avec des haies autour des prairies, des bosquets, et un grand ensemble de bois à l'Est. Les Fresnes, les Aulnes et les Saules marquent les zones humides. Les Chênes surtout et les Bouleaux étaient dominants dans les zones plus sèches, en particulier dans le grand bois autour des Oignons..

La prospection permet d'inventorier une trentaine d'espèces d'arbustes. L'Aubépine, le Cornouiller sanguin sont les plus représentés dans les haies et le Noisetier dans les coupes forestières. Le Cerisier à grappe est relativement abondant alors qu'il est rare et protégé en Saône et Loire. Partout l'Acacia progresse. On peut noter la rareté des Charmilles, des Érables et l'absence du Châtaigner pourtant adaptée au sol sableux et qui ont été plantés dans des communes proches. Les arbres fruitiers sont également peu présents.

En quelques décennies le paysage a été modifié en profondeur sur une partie de la commune, par l'arrachage des haies avec des retournements de prairies au profit du maraîchage et par les plantations de peupliers et l'invasion des acacias. Des mailles

du bocage se sont considérablement agrandies tandis que d'autres se sont comblées par des boisements.

La plus grande partie des arbres appartient à des propriétaires privés. La Commune possède une trentaine d'hectares dont la grande parcelle des Oignons plantée partiellement en Douglas et en Chênes américains et plusieurs petites parcelles plantées en Peupliers. Le cantonnier entretient un linéaire d'une vingtaine de kms de haies, principalement privées, le long des chemins communaux.

### **Valorisation des arbres**

Les plantations de Chênes, de Peupliers et de Douglas sont destinées à l'industrie du bois. L'utilisation en bois de chauffage sous forme de bûche est encore très prisée, les bois communaux ne sont pas suffisants pour satisfaire la demande de bois de chauffage. L'Acacia est également utilisé pour les piquets de clôture. Les branchages, les broussailles et les arbustes de bois blancs comme les Saules et les Noisetiers ne sont pas valorisés. Au mieux, ils sont coupés et laissés sur place sur les coupes de bois. Le long des chemins communaux, le cantonnier passe le broyeur sur les petits branchages, les plus grosses branches sont emportées et brûlées sur une décharge. Sur les coupes de 2013, une pelleteuse a été nécessaire pour regrouper les branches de Douglas en andains et enterrer une partie des branches de Peupliers.

La valorisation des branchages en BRF et l'utilisation de plaquettes forestières restent anecdotiques sur la Commune avec de rares petits broyeurs de jardin chez les particuliers. Les « déchets » sont plutôt éliminés par brûlage ou mise en décharge. Le comité de fleurissement utilise cette technique sur quelques massifs de fleurs avec du broyat ou du compost de la déchetterie.

Le Conservatoire des Espaces naturels procède régulièrement à des coupes d'arbustes qui concurrencent les plantes rares de la lande tourbeuse, les rémanents sont exportés de la zone protégée et mis en tas.

Il n'y a pas de chaudière à plaquettes à Boz.

Sans doute la méconnaissance, le coût du matériel et la difficulté de mobiliser en quantité les branchages expliquent cette façon de faire. Les branchages ne sont considérés que comme des déchets dont l'élimination est source de dépenses et de pollutions.

## **L'intérêt pour la protection des milieux naturels et la sensibilisation à l'environnement**

Avec les deux sites naturels protégés et gérés depuis 1992, plusieurs activités de découverte et de sensibilisation à l'intérêt des milieux naturels ont été proposées sur la Commune. Les Conseillers Municipaux et les enfants des écoles se sont impliqués dans des actions de préservation. Le site internet de l'école retrace toutes les activités réalisées chaque année par les écoliers depuis plus de dix ans. Certaines sont exemplaires et servent de référence. (<http://boz.marelle.org/>)

Le Directeur de l'école souhaite continuer cette sensibilisation en impliquant davantage les élèves dans la réalisation concrète de travaux de gestion pour leur permettre de s'approprier leur territoire et leur patrimoine.

### **Les acteurs intéressés**

<b>Acteurs</b>	<b><i>Centre d'intérêts principaux-activités</i></b>
Les Conseillers Municipaux	<i>Production de bois, aménagements de la Commune</i>
L'école	<i>Supports pédagogiques</i>
Les habitants	<i>Plusieurs habitants sont sensibles à la préservation du patrimoine naturel et participent aux activités</i>
L'association Cardamine	<i>Animation de découverte de la faune et de la flore et sensibilisation à la préservation du patrimoine naturel</i>
Le Conservatoire des Espaces Naturels Rhône Alpes	<i>Gestion et protection des habitats sur la lande des Oignons</i>
La Maison du Tourisme de l'eau et de la Nature de Pont de Vaux	<i>Exposition sur le patrimoine naturel du canton, sentier de découverte</i>
Les chasseurs	<i>Habitat gibier</i>

# DESCRIPTIF DU PROJET

## FINALITE

Montrer les différents rôles de l'arbre et de la haie et les possibilités de conjuguer la production de bois avec des objectifs de préservation ou de développement de la biodiversité.

Susciter l'envie de planter des arbres pour participer activement à la préservation du patrimoine naturel

## LES OBJECTIFS GENERAUX

### Objectifs économiques

La vente de bois d'œuvre et de bois de chauffage est une ressource financière ponctuelle non négligeable pour la petite Commune de Boz. Après la coupe des Douglas et d'une partie des Peupliers, elle souhaite replanter pour assurer de futurs revenus.

Pour correspondre aux objectifs de biodiversité, il faut planter de nouvelles espèces d'arbres en privilégiant des espèces indigènes qui n'épuisent pas le sol comme le Douglas et qui ne risquent pas de devenir envahissantes et problématiques comme l'Acacia.

La plantation en haie aura donc pour objectif d'expérimenter la culture de nouvelles espèces et de nouvelles valorisation du bois. Pendant ce temps, le sol pourra se reconstituer sur le reste de la parcelle .

Si la production de bois d'œuvre reste la plus rentable elle a l'inconvénient d'avoir un retour économique très long ( 60 à 150 ans ). La plantation pour le bois de chauffage a l'avantage d'un retour beaucoup plus rapide et correspond à une demande locale. Enfin une nouvelle valorisation tout les cinq est envisageable, avec la production de plaquettes forestière a partir de la taille des haies. Cette nouvelle utilisation n'offre pas de revenu pour l'instant, mais la filière devrait s'organiser à moyen terme et permettre une valorisation financière.

*A Boz la production de plaquettes forestière est certainement intéressante à court terme en limitant les frais d'élimination des branchages par la Commune et le Conservatoire et en utilisant le produit sur place pour le paillage des futures plantations .*

## **Objectifs environnementaux**

Reconstruire des mailles de bocage en plantant des haies en bordure de parcelles.

Favoriser une diversité d'espèces végétales par la plantation de toutes les espèces sauvages locales et par l'utilisation des plaquettes forestières véritable germoir naturel pour les graines dispersées naturellement.

Attirer une diversité d'animaux sauvages tout au long de l'année grâce à la diversité d'espèces et l'étalement des floraisons et des fructifications mais aussi par le feuillage persistant de certaines espèces, la taille et la densité des arbustes.

Favoriser la vie du sol par l'utilisation des plaquettes forestières.

Participer à la protection des espaces et des espèces rares. Aux Oignons, la plantation d'une haie va permettre de contribuer à la conservation des habitats protégés de la Zone Natura 2000 en limitant la progression des arbres envahissants. La haie, en occupant l'espace va créer un effet barrage en bordure de l'espace géré par le Conservatoire des Espaces Naturels Rhône Alpes.

*Sans plantation et sans travaux d'entretien, la parcelle serait rapidement couverte d'Acacias et dans une moindre mesure, de Douglas et de Chênes américains qui essaient déjà dans la zone sensible.*

## **Objectifs pédagogiques**

L'accueil du public pour des activités pédagogiques et de sensibilisation à la protection de la biodiversité est un objectif important.

### **Un support pédagogique**

Un lieu de découverte pour les enfants de l'école pour des études sur les arbres, leurs rôles, leurs utilisations, leurs entretiens...

Un lieu d'activités. Les élèves participeront également à des travaux d'entretien et de suivi des plantations et de la parcelle. Ce sera également un espace qu'ils pourront s'approprier en imaginant et en réalisant leurs propres travaux pour la biodiversité : nichoirs à oiseaux et à insectes, compost, plantations complémentaires (vergers, bosquets, fleurs sauvages...)

## **DESCRIPTIF DES HAIES**

### **La préparation du sol**

La préparation du sol est essentielle pour favoriser la reprise des plants et leur croissance. Le travail à la pelleteuse permettra de s'adapter aux exigences du terrain. Sur les deux parcelles de passer entre les grosses racines et les grosses souches et de entre les jeunes arbres à préserver aux oignons. Elle permettra également la création de planches surélevées de plantation sur la parcelle du cimetière.

### **Le paillage**

Le paillage par plaquette forestière est choisi pour son origine naturelle locale et son impact favorable sur la restauration du sol et la biodiversité, et la volonté de promouvoir ce matériau. Le coût et l'entretien sont des points faibles qui seront compensés par l'engagement des partenaires locaux qui s'engagent à participer aux travaux d'entretien et la possibilité de produire des plaquettes forestières sur place.

### **La protection des arbres**

Les deux sites étant fréquentés par les chevreuils, les arbres devront être protégés. Les protections en plastique sont les plus efficaces et les plus économiques mais ne sont pas naturelles. Le choix de la protection fera donc l'objet d'une sensibilisation aux avantages et aux inconvénients de chaque protection. Un ramassage des protection anciennes devenues inutiles sera organisé sur la commune, une partie des vieilles protection sera recyclée. L'utilisation des protections sera donc limitée. Une clôture de type agricole sera installée autour de la parcelle du cimetière et permettra de protéger les arbres de la haies et le futur verger.

### **Le suivi et l'entretien**

Cette plantation demandera un suivi et des travaux d'entretien très importants sur plusieurs années sans lesquels les haies plantées seraient rapidement supplantées par l'Acacia et la les broussailles. La présence et l'implication des acteurs locaux est la clé de voute de la réussite de cette plantation démonstrative.

## **PROLONGEMENTS ATTENDUS**

### **D'autres activités autour de l'arbre**

Carnet de suivi par les élèves et l'école

Nichoires pour les insectes, les oiseaux

Animation sur la faune et flore, les écosystèmes liés aux arbres

Création d'évènements : fabrication de BRF, taille et greffe des arbres, vente de plants...

Valorisation touristique par lez Communauté de Communes de Pont de Vaux qui développe des sentiers de découverte thématique avec visio-guide

### **D'autres plantations biodiversées**

Dans l'avenir, la Commune souhaite continuer à planter et replanter sur ses propriétés.



## FICHES DESCRIPTIVES

### Haie du cimetière

Parcelle	Haie de 250 m. Objectif biodiversité et pédagogique	Arbres : 285 plants, 40 espèces	Travaux
<p>Situation En face du cimetière</p> <p>Référence cadastrale</p> <p>Surface 4 000 m<sup>2</sup></p>	<p>130 m de haie fruitière en partie sur butte, alignement d'arbres de haut jet et moyen jet accompagnés de fruitiers buissonnants. Parallèle à la route.</p>	<p>50 plants d'arbres fruitiers Alisier, Châtaigner, Cerisier, Cormier, Noyer, 65 plants de fruitier bas et buissonnants ( Prunier, Pommier, Poirier, Groseillier, Sureau, vigne )</p>	<p>Ameublement du sol à la pelleuse et plantation en butte. Protection d'une partie par cloture et protection individuelle des arbres de hautes tige Paillage en plaquettes forestière</p>
<p>Précédent cultural Ancienne peupleraie</p> <p>Sol Plat. 50 a 100 cm de sable dans une cuvette d'argile non drainée. Saturé d'eau temporairement</p>	<p>120 m de haie biodiversité indigène en double rang, en partie sur butte. En U à l'intérieur du triangle de l'ancienne peupleraie. U fermé par l'alignement de Fruitier</p>	<p>170 plants en 35 espèces ( 4 à 5 de chaque espèces ). Aubépine, Aulne glutineux, Bouleau, Bourdaine, Buis, Cerisier à grappe, Charme, Chêne ( chevelu, pédonculé, pubescent, rouvre, vert ) Chèvre feuille, Clématite, Cornouiller sanguin et mâle, Églantier, Épine vinette, Épine noire, Érable ( champêtre, sycomore ), Frêne, Fusain, Genêt, Hêtre, Houx, Nerprun, Noisetier, Saule blanc, Saule marceau, Saule osier, Sorbier, Sureau, Tilleul, Troène, Vigne, Viorne...</p>	<p>Ameublement du sol à la pelleuse  Paillage en plaquette forestière</p>

## Haie des Oignons

Parcelle des Oignons	Haie 400 m	Arbres :	Travaux
<p><u>Situation</u> A 2 km à l'Est du village</p> <p><u>Référence cadastrale</u></p> <p><u>Surface</u> 1,5 ha</p> <p><u>Précédent cultural</u> Douglas</p> <p><u>Sol</u> Ondulé. &gt;100 cm de sable dans une cuvette d'argile partiellement drainée . Une zone humide au Nord le long d'un ruisseau de drainage.</p>	<p>La haie fera 540 m de long, mais des arbres déjà en place seront laissés et intégrés.</p> <p>Alignement d'arbres sur 400 m en bordure Nord et Ouest la partie Nord permettant l'installation d'espèces plus exigeantes en eau. Vocation économique avec production de bois de menuiserie et de bois de chauffage</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 arbre de haut jet tous les 6 m</li> <li>- 195 arbres moyen jet en cépée entre les arbres</li> </ul>	<p>65 Haut jet : 20 Châtaigner, 20 Chêne pédonculé 25 Chêne rouvre 5 Érable sycomore</p> <p>195 Moyen : 15 Aulne, 40 Bouleau, 40 Chêne sessile , 40 Érable champêtre, 60 Charme,</p>	<p>Ameublement du sol à la pelleuse</p> <p>Protection individuelle des arbres de hautes tige</p> <p>Paillage en plaquettes forestières</p>
	<p>Doublement ou triplement de la haie d'alignement par des arbustes sur 200 m. Objectif biodiversité ( habitat faune flore )</p>	<p>300 Arbustes : 30 Aubépine, 30 Bourdaine, 30 Cerisier à grappe, 30 Charme, 15 Chèvre feuille, 30 Cornouiller sanguin, 15 Églantier, 20 Épine noire, 10 Houx, 10 Chêne vert, 20 Nerprun, 10 Saule blanc, 10 Saule marceau, 40 Troène</p>	<p>Ameublement du sol à la pelleuse</p> <p>Paillage en plaquettes forestières</p>